



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
Arrondissement d'Arles

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS**

Arrêté municipal n° 2017/001
Portant délégation de fonction et de signature aux adjoints
au Maire et aux Conseillers Municipaux
Abrogation de l'arrêté municipal du 22 avril 2014

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture d'Arles
le 09/01/2017
publication du
et notification.

10 JAN. 2017

Le Maire de la Commune de SAINT ETIENNE DU GRES,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints en l'absence ou cas d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

VU la délibération en date du 11 avril 2014 fixant à 5 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints au maire en date du 11 avril 2014,

Vu l'arrêté municipal du 22 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT qu'en raison du développement pris par les services municipaux, et des nombreuses compétences dévolues aux collectivités locales, le Maire doit, pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la délégation de fonction relative « à la représentation du Maire à la commission de sécurité »,

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté municipal du 22 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux est abrogé.

Article 2: Il est donné délégation de fonction et de signature pour tous courriers, actes réglementaires, actes individuels ou contractuels et pièces administratives dans les domaines suivants, à :

- 1^{er} adjoint – M. Claude SANCHEZ chargé de la Communication.

- développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur la commune.
- politique de la communication de la Commune.
- gestion du bulletin municipal.
- gestion de la promotion de la Commune.
- mise en place de diverses opérations de communication menées par la Commune.

- 2^e adjoint - Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE chargée des Services à la population et des Affaires Sociales.

- contrôle et gestion administrative du Centre Communal d'Action Sociale.
- suivi des distributions de logements à la résidence « Lou Rigau ».
- actions en faveur des seniors.
- actions en faveur de l'emploi.
- mise en place du service « allo mairie ».
- plans « grand froid », « canicule », « pandémie ».

- 3^e adjoint – M. Edgard MARECHAL chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement, de la Prévention des Risques, de la gestion du territoire et du patrimoine.

- suivi de l'ensemble des questions relatives au droit de préemption, au plan d'occupation des sols.
- pilotage des travaux destinés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de certificats et de renseignements d'urbanisme.
- suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règlements d'urbanisme.
- application de la réglementation relative à la publicité.
- suivi de la convention habitat multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier.
- maîtrise du développement durable dans le respect environnemental.
- gestion du cadre de vie.
- représentation de la commune auprès des instances liées à l'environnement.
- prévention contre les risques naturels et technologiques.
- suivi des différents plans de secours.
- représentation du Maire à la commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques.

- 4^e adjoint – Mme Céline CASTELLS chargée de l'Education, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports.

- suivi de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.
- gestion du budget de fonctionnement de l'école maternelle et de l'école primaire.
- suivi du budget d'investissement des écoles en liaison avec le conseiller délégué aux travaux.
- représentation de la commune au sein du conseil d'école.
- relations avec l'association des parents d'élèves.

En matière d'enseignement secondaire :

- représenter la commune auprès des lycées et collèges du secteur.
- liaison avec les associations sportives.
- détermination de la politique sportive de la commune.
- contrôle du bon fonctionnement des installations sportives de la Commune.
- gestion de la salle multi-activités à vocation sportive.
- promotion des activités sportives sur la Commune.
- suivi de la petite enfance au travers du développement des structures d'accueil.
- relations avec les assistantes maternelles.
- relations avec les associations des jeunes.

- 5^e adjoint – M. Yves DURAND chargé du Marché aux fruits et légumes, de la Forêt, de la Chasse et de la Pêche.

- relations avec les sociétés de chasse et de pêche.
- suivi des programmes annuels d'entretien de la forêt communale.
- gestion des coupes de bois.
- relation avec l'Office National des Forêts et le Parc Naturel Régional des Alpilles.
- organisation du marché communal aux fruits et légumes.
- gestion du personnel du marché aux fruits et légumes.
- suivi du règlement intérieur et des tarifs du marché aux fruits et légumes.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

- Mme Béatrice PELOUZET, Conseillère Municipale déléguée à l'Agriculture.

- développement de l'agro-tourisme sur la Commune.
- suivi de toutes les questions agricoles.
- relation avec les différents acteurs de la vie agricole.

- Mme Nathalie GIBELIN, Conseillère Municipale déléguée au Commerce et à l'Artisanat.

- représentation de la Commune au sein des instances commerciales et artisanales.
- promouvoir le commerce et l'artisanat sur la Commune.
- suivi et gestion du service emploi.

- Mme Marianne LEBRE, Conseillère Municipale déléguée à la Culture, au Tourisme et aux Festivités.

- organisation des fêtes et manifestations.
- représenter la commune aux différentes assemblées et manifestations.

- promotion de la commune au niveau touristique.
 - gestion du terrain de camping.
 - représentation de la commune dans les différentes instances liées au tourisme et coordonner les actions entreprises en la matière.
 - suivi de la politique culturelle de la commune.
 - organisation des manifestations à caractère culturel
 - gestion du fonctionnement de la bibliothèque municipale.
- Mme Catherine VERAN, Conseillère Municipale déléguée à la sécurité.
- mise en place et suivi du conseil local de sécurité.
 - suivi et gestion du Comité Communal Feux de Forêts.
 - relation avec le centre de secours et le service départemental d'incendie et de secours.
 - relation avec les services de la gendarmerie.
 - représentation du maire à la commission de sécurité.
 - représentation du Maire à la commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjoint délégué.
- M. Augustin TEYSSIER, Conseiller Municipal délégué aux Travaux et à la gestion des bâtiments communaux.
- gestion des locations et prêts de salles communales.
 - examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales.
 - suivi de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux.
 - suivi des contrats d'entretien des bâtiments (extincteurs, chaudières, alarmes...).
 - examen des projets et suivi des travaux de voirie et réseaux divers.
 - gestion des travaux et gros investissements.
 - gestion des voies et réseaux.
 - gestion des bâtiments publics.
 - suivi des devis, des engagements, des factures et des marchés.
 - gestion du service de l'eau et de l'assainissement.
 - suivi de la vérification de la conformité des voies et réseaux divers préalablement à leur incorporation dans le domaine public communal, notamment pour les lotissements.
 - représentation du Maire à la commission d'arrondissement pour la sécurité et l'accessibilité des ERP pour la commission plénière et le groupe de visite pour les visites périodiques en l'absence ou en cas d'empêchement de l'adjoint délégué et de la conseillère municipale déléguée.

Article 2 : Pour l'exercice de ces délégations chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint ou le conseiller (nature de la délégation)
(nom – prénom)

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Arles, publié et notifié aux intéressés et ampliation transmise au comptable de la collectivité.

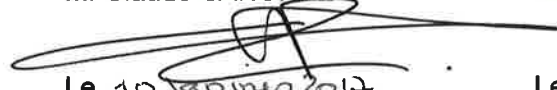
Fait à SAINT ETIENNE DU GRÉS,

Le 06 JAN. 2017

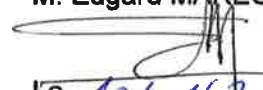
Le Maire,
Jean MANGION

NOTIFICATION

Le 10 Janvier 2017
1^{er} adjoint
M. Claude SANCHEZ



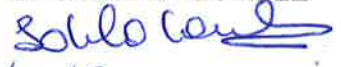
Le 10 Janvier 2017
3^e adjoint
M. Edgard MARECHAL



Le 10/01/2017
5^e adjoint
M. Yves DURAND



Le 10 Janvier 2017
2^e adjoint
Mme I. PRIEUR DE LA COMBLE



Le 10/01/17
4^e adjoint
Mme Céline GASTELLS



CONSEILLERS

Le 10/01/2017
Mme Béatrice PELOUZET



Le 10.01.2017
Mme Marianne LEBRE



Le 10-01-2017
M. Augustin TEYSSIER



Le 10/01/2017
Mme Nathalie GIBELIN



Le 10.01.2017
Mme Catherine VERAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.